

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2025-09-17-01400    Référence de la demande : n°2025-01400-041-001

Dénomination du projet : Renforcement Aster amelle - Ecologia conseils

Lieu des opérations : -Département : Isère

Bénéficiaire : Ecologia conseils

### MOTIVATION ou CONDITIONS

Cette demande de dérogation concerne la récolte, le transport, la détention, l'utilisation et la réintroduction d'une espèce végétale protégée, ici l'Aster amelle (*Aster amellus* L., 1753). Cette espèce est classée au statut EN (en danger) sur la liste rouge régionale de la région Aura. L'opération prévue se déroulera en plusieurs étapes : 1) la collecte de graines (aout à septembre 2026) visera à échantillonner l'ensemble de la population mais n'excédera pas 5% (1% visé) de la production annuelle de graines afin de fortement limiter l'impact sur la population (prélèvement d'un capitule par pied ; la population de la collecte est située à Saint-Romain-de-Surieu) ; 2) les graines seront semées afin de produire des plants, 3) et ceux-ci seront transplantés afin de renforcer les deux population ciblées. Le cerfa mentionne qu'un rapport sera rédigé (bilan complet des modalités de l'opération : collecte des graines, semis, culture, transplantation) et adressé à la Dreal Aura fin décembre 2026, ce qui correspond à un engagement important à respecter même en cas d'échec de l'opération et à répéter à chaque suivi. L'opérateur réalisant cette opération a bénéficié d'une formation initiale en biologie végétale et il est ingénieur agronome. L'objectif de cette opération (installer deux populations viables et diversifiées d'environ 50 individus) est le renforcement de deux populations proches (13 km) à celle de la collecte. Les deux populations cibles sont situées dans un ENS donc en situation de maîtrise foncière (parcelle communale et parcelle faisant l'objet d'une convention). Des mesures de gestion favorables à l'Aster amelle sont préconisées, financées et mises en œuvre dans le cadre d'un plan de gestion de l'ENS. Des démarches de sensibilisation sont prévues auprès des propriétaires de la population d'Aster amelle donc dans la commune de collecte, ce qui est très appréciable pour l'acceptation locale de cette opération. Enfin, cette opération a reçu un avis très positif du CBN Alpin qui a souligné la bonne préparation et la complétude de ce dossier, ainsi que l'attention portée à la préservation des populations existantes.

Le CNPN confirme ici que le protocole proposé est assez complet et bien détaillé, avec des objectifs clairs, une recherche bibliographique complète, des parcelles de collecte et d'accueil clairement identifiées, et des contacts bien établis avec les propriétaires et utilisateurs des stations d'accueil.

Il indique ici une série de points d'amélioration dont l'objectif est d'optimiser cette opération de renforcement de populations :

- Cette opération est associée à un test de vérification d'autostérilité des individus par ensachage ; ce test sera donc associé à une réduction de la production de graines. Elle doit donc être ponctuelle et être réalisée sur un nombre limité d'individus, surtout que l'autostérilité est déjà démontrée scientifiquement dans plusieurs autres contextes. Le protocole proposé est complet et adapté à la situation.

- Afin de respecter une collecte maximale de 5% de la production annuelle de graines de la population de collecte, il est important de mieux clarifier la méthode permettant d'évaluer le total de cette production annuelle de graines. Cette méthode sera utile pour s'adapter aux variations interannuelles d'effectifs et pour être généralisable à d'autres contextes d'opérations similaires sur cette espèce.

- Le taux de germination (estimé à 10%) est relativement faible. Pour la généralisation de cette opération à d'autres contextes, différents types de traitement de graines et de modalités de culture (effet température, scarification, conditions d'arrosage, nature du sol de semis) pourraient être envisagés avec des graines issues de populations non menacées (réflexion à mener avec le CBN A).

- Toujours dans un souci d'opérationnalité et de généralisation à d'autres contextes, il est important de bien détailler la nature de ce qui est compté pendant les opérations de suivi, et de réaliser ce suivi sur les deux populations d'accueil et sur la population d'origine des graines. Cette information devra être précisée dans les futurs rapports, avec éventuellement une sélection du critère pertinent à compter (nombre d'individus, de tiges fleuries ou de capitules). Classiquement, le suivi d'espèce à faible durée de vie est plutôt de 15 à 20 ans, avec un programme prévisionnel à N+1, +2, +3, +5, +7, +10, +15 et +20, ce qui est plus informatif sur l'efficacité de l'opération. Les parcelles impliquant les populations suivies pourraient potentiellement faire l'objet d'une ORE afin de pérenniser et d'encadrer ce suivi.

- Les tests sur les modes de gestion ne devraient pas porter sur les populations transplantées mais plutôt sur d'autres populations populeuses et tenir compte des variations interannuelles du climat local (température, précipitations). La nature du mode de gestion doit être précisée : période et intensité, nature de l'herbivore pour le pâturage, période et hauteur de coupe pour le fauchage, proportion d'emprise surfacique de l'embroussaillage. L'application aux populations transplantées ne sera pertinente qu'une fois qu'un mode de gestion favorable sera clairement démontré.
- Les tests de bouturage sont intéressants comme technique alternative, mais ils doivent faire l'objet d'un protocole clairement défini afin de pouvoir être répétés efficacement.
- La collaboration avec le CBN A est importante à maintenir pendant la durée de cette opération. Le CBN A devrait également être co-destinataire de l'envoi du rapport à la Dreal Aura, afin de favoriser la généralisation de cette opération dans d'autres contextes, notamment à travers le réseau des CBNs. Un transfert de ces suivis sur la base de données Transloc (MNHN) serait aussi pertinent.
- Il est aussi important de bien définir à l'avance les critères de succès de cette translocation, afin de quantifier le succès entier ou relatif de cette opération. Pour le CNPN, ce succès devrait être associé aux nombres d'individus reproducteurs (voire de ceux produisant des graines) par rapport aux nombres de graines apportées.
- Enfin, cette espèce végétale assure sa reproduction par une pollinisation entomogame (une image du dossier montre un syrphe sur une fleur). Il serait donc pertinent de connaître les pollinisateurs de cette espèce, potentiellement en collaborant avec des associations locales dédiées comme l'Opie, Arthropologia ou Rosalia. Cette information permettrait de favoriser les pollinisateurs de cette espèce, par des actions de gestion dédiées et ainsi de favoriser la production de graines.

Le CNPN émet un **avis favorable** à ce dossier, en incitant le porteur à suivre les différents points complémentaires proposés ici afin d'optimiser cette opération.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Le vice-président de la commission espèces et communautés biologiques : Maxime  
Zucca

**AVIS : Favorable [X]**

**Favorable sous conditions [ ]**

**Défavorable [ ]**

Fait le : 05/01/2026

Signature :

Le vice-président



Maxime ZUCCA